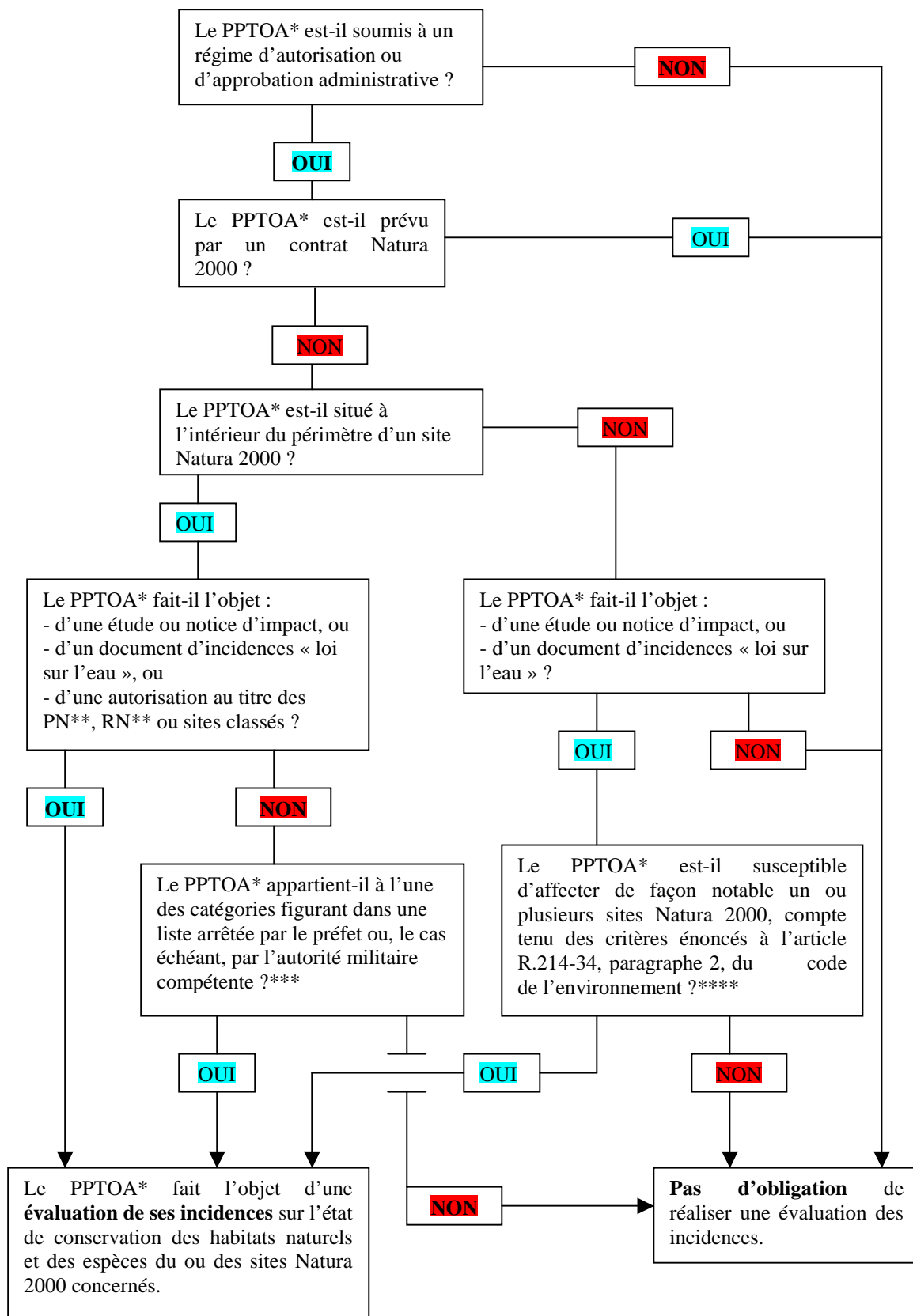


**CHAMP D'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES  
DES PROGRAMMES ET PROJETS DE TRAVAUX, D'OUVRAGES ET  
D'AMENAGEMENTS**



\* PPTOA : programme ou projet de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.

\*\* PN et RN : parcs nationaux et réserves naturelles.

\*\*\* Cette liste, quand elle existe, est affichée dans chacune des communes concernées, publiée au Recueil des actes administratifs ainsi que dans un journal diffusé dans le département.

\*\*\*\* Ce point est examiné sous la responsabilité du pétitionnaire ou du maître d'ouvrage du PPTOA\*.